

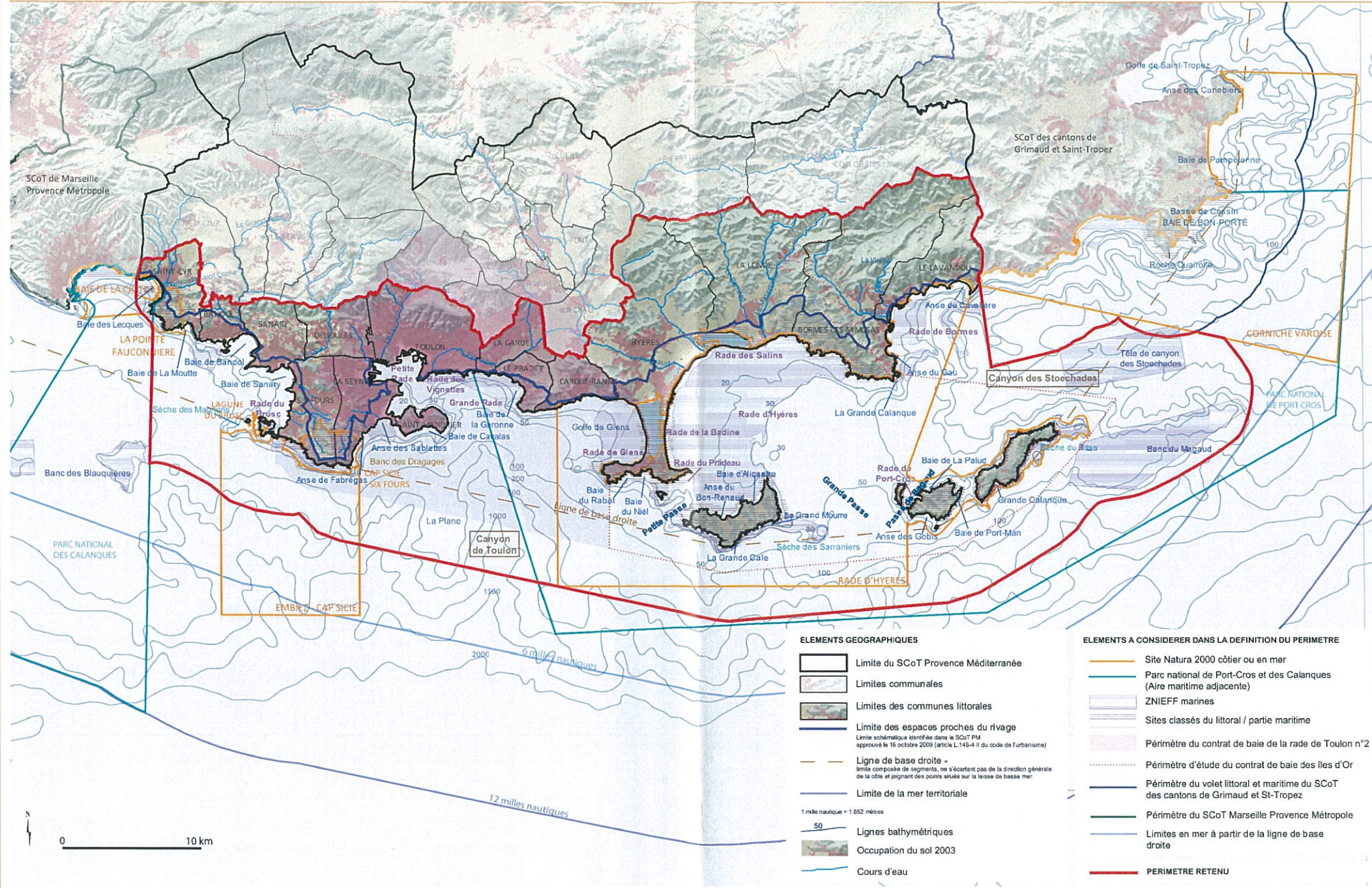
REU 110113 UCR 211011

Volet littoral et maritime du SCoT Provence Méditerranée

Périmètre adopté en séance du comité syndical du 07 décembre 2012



[Agence d'urbanisme de l'aire toulonnaise]



- ELEMENTS GEOGRAPHIQUES**
- Limite du SCoT Provence Méditerranée
 - Limites communales
 - Limites des communes littorales
 - Limite des espaces proches du rivage
Limite schématisée identifiée dans le SCoT PM approuvé le 18 octobre 2009 (article L.145-4-1 du code de l'urbanisme)
 - Ligne de base droite -
limite composée de segments, ne s'écartant pas de la direction générale de la côte et prenant des points situés sur la laisse de basse mer.
 - Limite de la mer territoriale
 - 1 mille nautique = 1 852 mètres
 - Lignes bathymétriques
 - Occupation du sol 2003
 - Cours d'eau

- ELEMENTS A CONSIDERER DANS LA DEFINITION DU PERIMETRE**
- Site Natura 2000 côtier ou en mer
 - Parc national de Port-Cros et des Calanques (Aire maritime adjacente)
 - ZNIEFF marines
 - Sites classés du littoral / partie maritime
 - Périmètre du contrat de baie de la rade de Toulon n°2
 - Périmètre d'étude du contrat de baie des îles d'Or
 - Périmètre du volet littoral et maritime du SCoT des cantons de Grimaud et St-Tropez
 - Périmètre du SCoT Marseille Provence Métropole
 - Limites en mer à partir de la ligne de base droite
 - PERIMETRE RETENU

Auteur : AUdat, Alexandra PHILIP, Etoile Le Moal
 Source : IGN BD Cartho 2002, Cartes marines ENC et Bathymétrie 250 SHOW 2002, occupation du sol AUdat/COA33 2003, PN des Calanques, PN de Port-Cros, TPM
 Décembre 2012